

**ADMINISTRATION COMMUNALE
DE
DALHEIM**



Dalheim, le 31 juillet 2026

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 5 du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes,

il est porté à la connaissance du public

qu'une demande a été introduite en vue d'obtenir une autorisation de bâtir pour

la modification de l'autorisation de bâtir délivrée en date du 5 octobre 2021 avec le numéro indicateur 32/20/DRAI-21/B pour la transformation et l'agrandissement de l'immeuble sis à Filsdorf, à gauche de la route nationale 13 dénommée "Dräikantonstrooss" numéro 21, sur la parcelle inscrite au Cadastre de la Commune de Dalheim, section D de Filsdorf, sous le numéro 680/3323, en immeuble résidentiel comprenant cinq unités d'habitation et un commerce.

Le présent avis est affiché par l'autorité administrative sur la parcelle destinée à recevoir l'implantation de la construction projetée pendant un **délai de vingt-et-un jours, soit du 3 août 2026 au 24 août 2026 inclusivement**, délai pendant lequel toute personne qui estime que les décisions administratives à prendre au sujet de cette demande sont susceptibles d'affecter ses droits et intérêts, pourra faire connaître ceci par écrit au bourgmestre et présenter ses observations éventuelles.

Le prédit dossier peut être consulté à la mairie de Dalheim pendant le délai précité sur rendez-vous à fixer soit par téléphone du lundi au vendredi entre 9.00 et 11.00 heures et entre 14.00 et 16.00 heures au numéro 23 60 53 280 ou par courrier électronique à l'adresse autorisations@dalheim.lu.


Romaine RASSEL
La secrétaire communale f.f.




René ERNST
Le bourgmestre p.d.